

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

Présents : M.M. RAMONEDA, BARRERA, BOILS, BRU, CLARES, DUARTE, GACHET, GLEIZES-RAYA, MILLET, PENA, PONS, SOUM, TRAPP, VAYA.

Absente : Mme MOULAI

Procuration : Mme ABADIE à Mr RAMONEDA, Mme LECLAIR à Mr GACHET, Mme LEFEBVRE à Mr SOUM, Mr MONTCHAUZOU à Mr BRU.

Secrétaire de Séance : Mme BOILS Françoise

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 16 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) CARCASSONNE AGGLO – F.I.P.C. 2017 :

Lors du dernier conseil communautaire du 28/06/2017, il a été approuvé les aides financières sur la base des critères réglementaires et de répartition du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

Pour l'année 2017, le montant du F.P.I.C. 2017 attribué à notre commune, est de **45.420 €**.

Il est proposé de solliciter cette aide pour financer en partie le programme VOIRIE 2017.

Le conseil approuve le montant de ce fonds de concours et décide de présenter l'opération VOIRIE 2017 comme projet d'investissement pour percevoir le F.P.I.C. 2017.

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) MODIFICATION DU PARC COPIEURS - :

Une réactualisation du contrat a été revue avec la Société SHARP. La commune a conclu une location financière longue durée sur 5 ans pour le parc copieur (mairie, école maternelle, école primaire et bibliothèque/médiathèque) qui sera donc doté de 5 nouveaux copieurs.

La nouvelle tarification, pour l'ensemble de ces équipement, se présente comme suit :

	TARIF et FORFAIT PROPOSES
Location trimestrielle	1.313,16 € HT
Maintenance trimestrielle comprenant :	
- Forfait 100 Copies N/B	0,35 € HT
- Forfait 100 Copies COULEUR	3,50 € HT

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) PARC VEHICULES – SORTIE DE L'ACTIF DE LA COMMUNE :

En raison de l'état du véhicule communal de marque *Peugeot Boxer*, il a été décidé de le vendre.

Ce fourgon est cédé à Mr TERKI Farid pour un montant de 300 € et sera sorti de l'actif de la commune.

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) REFECTURE DE L'AUDE – MISE EN ŒUVRE DE LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU AU CONTROLE BUDGETAIRE :

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal ou dépôt en Préfecture.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat.

../...

Deux dispositifs, initiés par le Ministère de l'Intérieur, permettent l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et d'« AB » (Actes Budgétaires). La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

Le conseil autorise Mr le Maire à engager la commune dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat. Pour cela une convention relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, devra être signée avec Mr le Préfet (après avoir conclu un contrat avec un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur).

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :

Le Service Action Sociale Logement du Conseil Général de l'Aude sollicite notre commune, pour financer le F.U.L. (Fonds de Solidarité pour le Logement).

Ce Fonds a pour but d'aider des familles ayant des difficultés pour assurer les dépenses de leur habitation. Ces aides peuvent permettre de financer les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, factures d'énergie : électricité, gaz, fioul, bois et d'eau.)

Plusieurs familles de Palaja ont bénéficié de ce type d'aides en 2016.

Il est décidé d'abonder à ce fonds d'aides à hauteur de 500,00 euros au titre de l'année 2017.

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6) BUDGET COMMUNAL M14 – VIREMENT DE CREDIT :

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le budget de la commune 2017,

Mr le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

	Diminution sur crédits Déjà alloués		Augmentation de crédits	
	Article/opération	Sommes	Article/opération	Sommes
Travaux terrains communaux/PPRIF (espace boisé classé du Pech Auriol)	2313/274	2.160,00 €	2128/265	2.160,00 €

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7) CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR PLATEFORME MARCHES PUBLICS :

Le Conseil Départemental de l'Aude propose, aux collectivités territoriales de l'Aude de bénéficier gratuitement, de la plateforme de dématérialisation des marchés publics. Cette plateforme permet la mise en ligne des dossiers de consultation des entreprises, le suivi des consultations, la réception des offres électroniques ainsi que l'assistance aux utilisateurs et aux entreprises.

Le Conseil approuve la signature de la convention avec le Conseil Départemental pour adhérer gratuitement à ce service.

VOTES : POUR : 18 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

8) RENTREE SCOLAIRE 2017/2018 – RYTHMES SCOLAIRES :

../...

Après avoir recueilli l'avis des deux conseils d'école (maternelle et primaire), la commune sollicite le renouvellement de la dérogation accordée pour l'année 2016/2017 pour la rentrée prochaine 2017/2018, à savoir la semaine de 4 jours et demi avec « T.A.P. » le vendredi après-midi, sous réserve du maintien par l'Etat du Fonds de soutien de 50 € par élève et par an.

Il est prévu de passer à la semaine de 4 jours, avec interruption le mercredi, pour l'année scolaire 2017/2018.

La séance est levée à 22 h30.